VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par CHARLES ROTH Par CHARLES ROTH Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Magdalena Bokenfohr—No. 105,532 Division D., Cour Civile de District.

Superbe Propriété commerciale et Cottage dans le voisinage du Marché de la rue Neuvième

LE JEUDI, 23 AVRIL 1914, à midi, A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, No. 311 RUE BARONNE

CONFORMEMENT ET EN VERTU d'un jugement rendu et signé le 18 Mars, 1914, par l'honorable Porter Parker, juge de sus dite cour, Division D dans l'affaire intitulée Succession de Mme Magdalena Bokenfohr et adresse à Charles Roth, encanteur, j'offrirai à la vente à l'encan le JEUDI, 23 Avril 1914 les biens fonciers suivants décrits à savoir:

1 Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par les numéros municipaux 3110-3112-3114-3116 rue Magazine et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui on dépendent de quelque façon situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance, (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre, 1913, par la lettre A suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre A commence à une distance de soixante douze pieds neuf pouces du coin de la rue Huitième et Magazine, mesure delà, courant vers la rue Neuvième soixante trois pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur sur son côté le plus proche de la rue Neuvième quatre vingt onze pieds quatre lignes, d'où sur une première ligne arrière courant vers la rue Huitième seize pieds quatre pouces, d'où sur une ligne parallèle avec la rue Huitième et courant vers la rue Magazine quatre pieds d'où sur une seconde ligne arrière et courant vers la rue Huitième quarante six pieds onze pouces d'où sur la ligne de côté la plus proche de la rue Huitième et se dirigeant sur la rue Magazine au point du commencement quatre vingt six pieds onze pouces, laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie de l'arrière part des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhausen le quatre Mai 1844 et déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos. Un, deux et trois avec l'usage d'une allée mitoyenne une partie de laquelle se trouve à l'arrière de la dite parcelle de terre, laquelle dite allée mitoyenne mesure, commençant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine quatre pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds huit pouces.

2 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 3100-3102-3104 rue Magazine, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages qui en dependent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak) Huitième et Neuvième; la dite parcelle de terre est désignée sur le croquis sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre B suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre B forme le coin des rues Magazine et Huitième et mesure soixante deux pieds neuf pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur et face à la rue Huitième de quatre vingt six pieds six pouces. Laquelle dite portion de terre est composé de la plus grande partie de la façade des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhaussen le 4 Mai 1844 et déposé en l'étude de Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos, Un, deux, et trois avec le droit et l'usage d'une allée mitoyenne à l'arrière de la dite parcelle de terre, mesurant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine, quatre pieds de face sur la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds et huit pouces.

3 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1026-1028 rue Huitième et tous les droits, voies, privilèges dépendances et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak) Huitième et neuvième; la dite parcelle de terre est désignée sur le plan sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre 1913, joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire public le 6 Octobre 1913 par la lettre C; suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpenteur la dite parcelle de terre C mesure commençant à une distance quatre vingt dix pieds six pouces sur le rue Magazine d'où courant vers la rue Constance trente trois pieds huit pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds sept pouces de largeur en arrière sur une profondeur de cent vingt six pieds; laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie du lot désigné sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai, 1844 et déposé en l'office de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. quatre et une petite parcelle du lot désigné sur le dit plan par le No. Trois.

4 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1022-1024 et tous les droits voies privilèges dépendances et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon située dans le quatrième district de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième, la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis deputé voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913 joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre D suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre D commence à un distance de cent vingt quatre pieds deux pouces du coin de la rue Magazine d'où il mesure courant vers la rue Constance trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds en largeur en arrière sur une profondeur de cent vingt six pieds; la dite parcelle de terre est composée du tout du lot désigné sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai 1844 déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. 5 et d'une petite partie du lot désigné par le No. 4.

5 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon située dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet 130 borné par les rues Laurel, Annonciation, Robert et Upperline designé par la lettre P sur un plan de subdivision par C. Uncas Lewis, depute voyer de ville date du 10 Février, 1899 joint à un acte passé devant J. D. Taylor ancien notaire daté du 29 Mars, 1899 suivant lequel dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel commençant à un point cent vingt pieds du coin des rues Laurel et Upperline sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt trois pieds trois pouces et est composé du tout du lot original No. Seize et treize pieds trois pouces de l'arrière du lot original No. Onze lequel adjoint le lot No. Seize à l'arrière. Les améliorations sur la dite propriété sont connues par les numéros municipaux 4916 et 4918 rue Laurel.

CONDITIONS — Comptant. La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un, deux et trois ans de crédit garanti par billets de valeur égales portant intérêt au taux de sept pour cent par an depuis la date jusqu'au paiement et garanti par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales et l'acte de vente ou les actes de vente devant contenir les clauses de sécurité, le ou les acquereurs devant assumer en sus et en plus du prix d'achat toutes les taxes pour l'année 1914 et aura droit aux loyers depuis le passage final de l'acte de vente confirmant l'adjudication devant James Boyd Grinage, notaire aux frais de l'acheteur et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

CHARLES ROTH, Encanteur,
604 Commercial Place.
G. G. KRONENBERGER, avocat.
mars 22-29- avril 5-12-19-23

VENTE A L'ENCAN PAR FITZPATRICK & TILL

Contenu de l'ancien établissement de

CONFISERIE DE MANNESIER

Rue Royale, Coin St. Pierre

A l'encan Mercredi, 15 Avril, a dix heures du matin.

Pour détails voyez le Times-Picayune.
Henry W. Fitzpatrick, Encanteur.

11 avril—3f

Par LEONARD L. STERN. Par LEONARD L. STERN.

VENTE EN PARTAGE

Successions de Magdalene Roth, épouse de Joseph Batt, et de Joseph Batt, No. 107,081, et de John Batt, No. 107,080 consolidées, dans la Division A, Cour Civile de District

Cottage simple, Sixième District, sur deux lots de terre. No. 4112 rue Magazine, entre les rues Milan et Marengo, contenant 6 chambres, bains, égouts, et l'eau, gaz; galeries de face et de côté et grande pelouse sur le côté.

Sera vendu à l'enchère publique par Leonard L. Stern, encanteur, le MARDI, 12 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte l e26 mars 1914, et signé le 6 avril 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses e mtaéliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 205, autrefois Iles No. 21 d'Est Bouligny, borné par les rues Magazine, Constance, Marengo et Milan, désignés comme terrains numéros quatorze et quinze sur un plan déposé à l'office du recorder de la Paroisse Jefferson, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magazine par un profondeur de cent pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple couvert en ardoises, No. 4112 rue Magazine, contenant 6 chambres, bains, galleries sur la façade et sur le côté, égouts et l'eau, gaz, et grande pelouse sur le côté.

Conditions — Comptant, au plus dernier et plus haut encherisseur pour les parts des majeurs et des mineurs interessés dans la succession. L'acquéreur devra assomer les taxes d'état et de ville pour l'année 1914, en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Janin, notaire, et sera tenu de deposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

avril 11 12 19 26—mai 3 5'12

Par RAMSEY & DANZIGER Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES DOUBLES COTTAGES

Placements de rapport dans le deuxième district près de la rue du Canal.
1536-38 RUE CONTI, coin VILLERE, magnifique location pour le commerce
INSTALLATION D'EAU ET D'EGOUTS.
1540-42 RUE CONTI, 7 chambres de cha-que côté, installation d'eau et d'égouts
1549 RUE CONTI, 5 chambres, installation d'eau et d'égouts.
Succession de Frank Landfried, No. 107060. Cour Civile de District, Division C.

PAR RAMSEY et DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau 341 rue Carondelet, JEUDI le 16 Avril, 1914, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, il sera vendu ,en vertu et conformément à un ordre de l'honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour, division C, le dit ordre daté et signé du 11 mars, 1914, et qui m'a été adressé, la propriété suivante décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre adjacent au lot formant le coin, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet 185, borné par Robertson, Villere, Conti et Bienville designé par le No. 2 sur un plan dressé par J. L. Surgi, le 4 février, 1840, déposé sous de No. 5 du livre de plan No. 5, dans le dite étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tout et principalement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépenances qui y appartiennent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon. Les améliorations portent les numéros municipaux 1542-44 rue Conti.

2—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet No. 160, borné par les rues Villeré, Marais et Conti et Bienville, désigné par le No. 4 sur un plan dressé par A. Castaing daté du 10 janvier 1857, et déposé comme plan No. 4 dans l'étude de E. G. Gotschalk, ancien notaire en cette ville, le dit lot formant le coin des rues Conti et Villeré, et mesure 32 pieds de face à la rue Conti, sur 90 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Villeré. Les améliorations portent les numéros municipaux 1530 1532 rue Conti.

3—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le second district de cette ville dans l'îlet No. 184, borné par les rues Conti, Robertson, St. Louis et Villeré, désigné par les Nos. 17 de l'îlet No. 34, sur un plan de Josepr Pillé, voyer, daté du 9 novembre 1853, déposée en l'office de Louis T. Caire, ancien notaire, en cette ville, et lequel dit lot a en mesure anglaise, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 105 pieds en profondeur, les améliorations portent le numéro municipal 1549 rue Conti.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un et deux ans, la dite partie de crédit devant être représentée par des bilelts de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an depuis la date du passage des actes de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'accurance devant être transferée au porteur des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914 et payer pour les actes de vente qui seront passés devant Gustave A. Liambias, notaire. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. Les loyers seront dus à l'acquéreur depuis le date de l'acte de vente.

D. H. THEARD, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple Elevé
521 rue Joseph, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Louis D. Mazurette

No. 107,415, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans

PAR C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 14 Avril, 1914, a midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 18 Mars, 1914 de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour actuellement absent en congé, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No. 521 rue Joseph située dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Joseph, Laurel, Constance et Octavie et désigné par la lettre A dans l'îlet 188 sur un certificat d'arpentage par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil daté du 18 Juillet 1890, joint à un acte passé devant Jeff C. Wenck, notaire public le 18 Déc. 1896 et mesure suivant le dit plan commençant à une distance de 138 pieds 1 pouce, et 6 lignes du coin de la rue Joseph et Laurel, 37 pieds 2 pouces de face à la rue Joseph, sur soixante pieds 1 pouce et dix lignes de profondeur entre lignes parallèles et est compose de l'extrême arrière de lots 1 et 2 sur le croquis sus mentionné.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la solde, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acheteur à 1 et 2 ans après date, portant 8 pour cent d'interet par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles et coutumières, le loyer de la dite propriété devant appartenir a l'acheteur depuis la date de passage de l'acte de vente, lequel devra être fait devant W. W. Young, notaire aux frais de l'acquereur, l'acheteur devant assumer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1914; 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

mars 14-15-22-29 Avril 5-42-14

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Robert J. Sass

No. 106,679 Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Enrancteur bureau 134 rue Carondelet, MARDI 21 Avril 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 18 Mars, 1914 de l'honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour précitée Division E dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

1 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'îlet 410 borné par les rues Clara (autrefois Vine), Cypress, Magnolia et Lafayette, (autrefois Hevia) désigné par la lettre V sur un croquis ou certificat d'arpentage par L. Davey ingénieur civil date du 23 Février, 1898, et joint à un acte de vente passé devant J. C. Wenk, notaire le 22 Mai 1898, et mesure suivant le dit croquis, commençant à une distance de 93 pieds 8 pouces du coin des rues Clara et Cypress, 18 pieds 7 pouces de face à la rue Clara sur 125 pieds en profondeur entre lignes parallèles les améliorations sont désignées par le No. 714 rue Clara et comprennent un cottage simple couvert en ardoises contenant 4 chambres, hangard, vestibule, office etc.

Situé dans un district augmentant continuellement de valeur.

2. — Un certain îlet de terre situé dans la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, dans la partie connue sous le nom de Lacombe Park et était l'îlet 167, contenant 20 lots de terre désignés par les Nos. 1 à 20 et est borné par McGehee avenue, et les rues Jefferson, Vingt Troisième et la ligne de Five Acre Farm.

CONDITIONS. — 1-3 ou plus comptant, la solde s'il y en a, en un crédit de 1 an ou de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit devant être representée par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénendo et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur, et la police transférée au porteur des billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du moment de leur échère toutes les taxes due sur la dite propriété pour l'année 1914; 10 pour cent au moment de l'adjudicatioon.

Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

mars 21-22-29 avril 5-12-19-21

Par LIONEL M. RICAU.

Vente en Partage

Il sera vendu à l'encan au dernier offrant du plus haut prix

Jeudi, le 30 Avril, 1914 à midi

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Par LIONEL M. RICAU, Encanteur

Les propriétés suivantes, à savoir:

Nos. 1426-1428 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 31' 11" 5"' par 56' 6" de profondeur.

Nos. 1839 RUE STE-ANNE et 808 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 30' 3" 5" par 87' de profondeur.

Nos. 1901-1903 RUE STE-ANNE au coin de la RUE ROMAN

Mesurant environ 33' 10" par 55' de profondeur.

Nos. 809-811 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 30' par 84' 10" de profondeur.

Nos. 813-815 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 32' 2" 6"' par 84' 10" 6"' de profondeur.

No. 814 RUE N. PRIEUR

Mesurant environ 23' 10" par 38' 10".

No. 2008 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 33' 0" 3"' par 120' de profondeur.

Nos. 2009-2011 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 33' 0" 1"' par 57' 2" 6"' de profondeur.

No. 2019 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 24' 9" par 57' 2" 7"' de profondeur.

No. 2021 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 24' 9" par 57' 2" 7"' de profondeur.

No. 2010 RUE ORLÉANS

Mesurant environ 33' 0" 1"' par 57' de profondeur.

No. 931 RUE N. PRIEUR

Mesurant environ 30' par 105' de profondeur.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un, ou d'un et deux ans, au choix de l'acquéreur, représenté par des billets portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénando et de vente sans estimation en cas de vente pour forcer le paiement des dits billets et de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'il devienne nécessaire de mettre les dits billets entre les mains d'un avocat pour les collecter, et toutes autres clauses usuelles; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à concourrence des billets non-payés, et transférer la police au porteur des billets, et payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix en paiement en à-compte; l'acquéreur n'aura droit aux loyers, qu'à partir de la date des actes de vente. Actes de vente devant Boussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquèreur. Pour plus amples renseignements au sujets des descriptions et des mesures, il faut consulter les titres dans l'étude du M. Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
avril 5 12 19 26 30

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIARE

Cottage Double, 2121-2123 rue Troisième

Mme Veuve Maria Stall et als, vs. Eugénie Stall et Florence Stall.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 107722 — Division A — Il sera vendu à l'encan le MARDI, 28 Avril 1914 à midi à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne par Jas. Brennan, encanteur, bureau 811 rue Perdido, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 Mars, 1914, et signé en Cour ouverte le 25 Mars, 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages, qui en dépendant ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet 1377, borné par les rues Frenchmen, Law, Champs Elysées et Dorgenois, désigné par les numéros 3 et 4 dans le nouveau faubourg Marigny suivant plan dressé le 20 février 1848 par John Brilli, voyer, et déposé en l'office de Octave de Armas, notaire en cette ville, pour référence comme plan No. 3t de son livre de plan No. 2, et lequel dit lot mesure en mesure américaine chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Frenchmen sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, les dits lots sont formés des lots de terre 10, 11, 12 de l'îlet No. 108, sur le plan original du dit faubourg Marigny.

CONDITIONS. — L'acquéreur devant assumer comptant les taxes de l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez

JACOBS-GLEASON, Inc.,
S. L. JACOBS, Encanteur.
H. W. ROBINSON, avocat pour le demandeur.
mars 15-22-29 avril 5-12-15-16

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.
Succession de William Brunke vs. Armand Ribes, executeur de la succession de Henry Charles Yaeger.
Simple cottage avec toiture en ardoises, No. 611 Rue Bartholomew.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,719 — Division B — En vertu d'un jugement signé le 2 avril 1914 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique par Leonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 5 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terrain, etc., situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bartholomew, Mazant, Chartres et Royale, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Bartholomew par une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles, et désigné comme No. 611 de la rue Bartholomew.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec toiture en ardoises, composé de sept chambres, qui vaudront un loyer de $12 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de 1914 en sus de son enchère. Acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

PETER J. FLANAGAN,
Administrateur Public.
M. D. DIMITRY, Avocat.
avril 4 5 12 19 26—mai 3 5

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

OBLIGATIONS—ACTIONS.
Succession du Dr. St. Mark Fortier.
No. 101,922—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339 rue Carondelet.

Le JEUDI, 16 avril 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 13 mars 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, les valeurs soussmentionnées seront vendues à l'encan:

1. Deux obligations du Country Club de la Nouvelle-Orléans.
2. Une obligation de seconde hypothèque de la Louisiana Baronne Hotel Realty Company.
3. Cent vingt-trois parts d'actions de la Baronne Improvement Company.
4. Vingt-deux parts d'actions de la Zeta Company, Ltd.
5. Cinquante parts d'actions de la St. Louis Mining and Milling Company.
6. Sept 6-15 parts d'actions ordinaires de l'Hôtel De Soto Company.

Conditions—Comptant avant le transfert des susdites actions.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.
C. de B. CLAIBORNE, Avocat.
avril 5 12 15 16

Par ALBERT PAUL, JR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, bijouterie, argenterie, monnaies, coffre-fort, piroque, 13 billets à ordre se montant à $294.00, une action de People's Burial Co., et autres diverses actions; et une variété d'articles.

Succession de John J. Hydel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 99,040 — Division C — Il sera vendu à l'encan, par ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 mars 1914, dans l'établissement No. 1454 rue N. Galvez, près l'avenue Esplanade, le MERCREDI, 15 avril 1914.

Conditions—Comptant.

ALBERT PAUL, Encanteur.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
avril 6 12 15

Par JACOBS-GLEASON, Inc

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Sarah Bernstein épouse d'Otto Sizeler

No. 102,376, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SANS LIMITE SANS RESERVE

Un joli Cottage Résidence, élevé, à Abita Springs

(Adjoignant le superbe Hotel Matti
Cottage simple adjoignant
4 Lots de valeur sur la rue pavée, Français, entre Dorgenois et Law
ilet des Champs Elysées

A l'ENCAN, JEUDI 16 AVRIL 1914

A Midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 10 mars 1914 par l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de district, division B., et adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je vendrai à la date et lieux ci-dessus mentionnés, la propriété suivante ci-dessus décrite à savoir:

Un certan lot de terre situé dans la ville de Bossier, Paroisse de St. Tammany, état de la Louisiane, dans cette partie connue sous le nom d'avenue, suivant un plan dressé par W. H. R. Hargen voyer, le dit lot de terre s'étend sur la dite avenue 54 pieds et court vers l'arrière, formant le coin des rues Warren et Seconde, sur 100 pieds entre lignes parallèles, et adjoint la propriété de Mme A. Dickerson, et est borné à l'est par Warren et à l'ouest par le reste de l'avenue, et au nord par la propriété de Mme A. Dickerson. Les améliorations comprennent un cottage élevé contenant 43 chambres, une chambre de domestique, au milieu un vestibule de 26 pieds, une salle à manger, chambre de toilette et lavabo fixe dans chaque chambre à coucher, eau froide et chaude, galeries tout autour de la bâtisse, puits artésien avec chateau d'eau, écuries, entièrement grillagées, fourneaux et appareils de chauffage à eau chaude. On peut en prendre possession immédiatement.

Toute cette certaine parcelle ou lot de terre s'étendant et étant dans la ville d'Abita Springs, paroisse St. Tammany, état de la Louisiane, est particulièrement décrite comme suit à savoir: Commençant à un point sur la rue Warren, à 40 pieds du coin de la rue Church et de la Compagnie des Pompiers sur Warren Street, de la 80 pieds sur la rue Warren, sur une direction nord vers la rue Eads, de là à angle droit à la rue Warren et parallèle avec la rue Eads, 54 pieds, d'où 80 pieds dans une direction sur sur une ligne parallèle avec la rue Warren, de là 54 pieds sur une ligne à la rue Warren vers le point où il commence, les améliorations comprennent un cottage simple, 5 chambres et galerie. On peut en prendre possession immédiatement.

Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet 1377, borné par les rues Frenchmen, Law, Champs Elysées et la rue Dorgenois, désigné par les numéros 5 et 6 dans le nouveau faubourg Marigny, suivant un plan dressé le 20 février 1848 par John Brilli, voyer, déposé pour références en l'office d'Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 3t de son livre de plan No. 2, et lequel lot mesure en mesure américaine chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Frenchmen, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les dits lots sont formés par les lots de terre Nos. 10, 11 et 12 de l'îlet No. 108 sur plan original du nouveau faubourg Marigny.

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent en tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou appartiennent de quelque façon situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet 1377, borné par les rues Frenchmen, Law, Champs Elysées et Dorgenois, désigné par les numéros 3 et 4 dans le nouveau faubourg Marigny suivant plan dressé le 20 février 1848 par John Brilli, voyer, et déposé en l'office de Octave de Armas, notaire en cette ville, pour référence comme plan No. 3t de son livre de plan No. 2, et lequel dit lot mesure en mesure américaine chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Frenchmen sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, les dits lots sont formés des lots de terre 10, 11, 12 de l'îlet No. 108, sur le plan original du dit faubourg Marigny.

CONDITIONS. — L'acquéreur devant assumer comptant les taxes de l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez

JACOBS-GLEASON, Inc.,
S. L. JACOBS, Encanteur.
H. W. ROBINSON, avocat pour le demandeur.
mars 15-22-29 avril 5-12-15-16

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Rameill.
No. 105999 — Cour Civile de District, Division E.

Quatre lots situés sur la rue Claiborne et Robertson, ilet Lesseps.
Lot à Slidell dans l'ilet borné par les rues Troisième, Est, Quatrième et Teddy.

Actions Dixie Brewing Co., World Bottling Co., Slidell Ice and Light Co., Ltd., et International Development Co., New Orleans.

Et un lot de meubles de maison consistant en un ameublement de chambre à coucher en chêne massif, un ameublement de salon de cinq pièces recouvertes en peluche, une glacière et deux montres en nickel.

Voir l'inventaire enregistré en notre bureau.

Il sera vendu à l'encan par LEONARD STERN, Encanteur, en vertu d'un ordre de Cour signé le 20 mars 1914, par l'honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans, Division E, le MARDI, 28 avril 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété foncière décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Robertson et l'Avenue Claiborne, sur un croquis annexé à l'acte ci-dessous mentionné et passé en ce bureau le 4er mai 1912. Suivant le dit croquis, les dits lots sont désignés par les numéros Six, Sept, Huit et Neuf, et mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue France, la même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds onze pouces. Lot No. Neuf étant le plus proche de, et s'étendant à une distance de soixante-deux pieds, deux pouces et cinq lignes de l'avenue Nord Claiborne. La dite propriété a été achetée au nom de Joséphine Marshall, seconde épouse du dit feu David J. Rameill, durante la communauté existant entre eux, de la N. O. Home Site Co., Ltd. par acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enregistré dans le registre du bureau de transfert No. 250 Folio 487.

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot 12 dans l'îlet No. 10 de l'addition Brugier en la ville de Slidell, Paroisse St-Tammany, Lne. Le dit îlet No. 10 lequel contient lot No. 12 est borné à l'ouest par la rue Troisième, à l'est par la rue Quatrième, au sud par l'avenue Teddy, et ce lot No. 12 a 50 pieds de face sur l'avenue Teddy, et s'étend vers le nord entre lignes parallèles une distance de 110 pieds suivant le plan officiel de la ville de Slidell, Lne., étant une partie et parcelle de l'étendue transférée par Oscar R. Brugier à ce vendeur, Mme Alexandrine, née Duffon, veuve de feu Romain F. Brugier, comme il est inscrit dans le registre 46 page 430, etc., des arch